



Aix en Provence

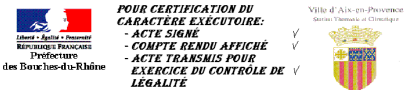
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-426

Séance publique du

3 novembre 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53369-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (CHAS) HENRY DUNANT ET D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CORRESPONDANT A UN POSTE DE VEILLEUR DE NUIT - ADOPTION D'UN AVENANT (N° 3)

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (CHAS) HENRY DUNANT ET D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CORRESPONDANT A UN POSTE DE VEILLEUR DE NUIT - ADOPTION D'UN AVENANT (N° 3)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil des populations les plus démunies, la Commune d'Aix-en-Provence dispose d'un « Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social » (CHAS) Henry Dunant. La gestion de ce centre a été confiée à la Croix Rouge Française, délégation d'Aix-en-Provence, par convention tripartite signée en 2013 avec la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans.

Cette convention intégrait la mise à disposition d'un veilleur de nuit et convenait d'une subvention permettant à l'établissement un recrutement direct plus opérationnel en termes de gestion de personnel.

Or, le 21 novembre 2013 le veilleur de nuit a été victime d'un accident vasculaire cérébral, l'invalideant de façon majeure et rendant une reprise d'activité inenvisageable. Cependant le CHAS Henry Dunant doit avoir les moyens de continuer son action au service des plus démunis, il est dans l'obligation de maintenir ce poste, ce qui requiert l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 36 000 €.

Compte-tenu de ce qui précède et des missions sociales essentielles de cette institution, il vous est donc proposé d'attribuer au CHAS Henry Dunant une subvention d'un montant de 154 000 € (cent cinquante quatre mille euros) composée comme suit :

- 36 000 € correspondant au poste de gardien
- 118 000 € subvention annuelle de fonctionnement

Ce dossier a été validé le 6 octobre 2014.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant annexé au présent rapport
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à le signer
- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 154 000 € (cent cinquante quatre mille euros) imputée sur la ligne budgétaire 92520-6574-1459 qui présente les disponibilités nécessaires

DL.2014-426 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (CHAS) HENRY DUNANT ET D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CORRESPONDANT A UN POSTE DE VEILLEUR DE NUIT - ADOPTION D'UN AVENANT (N° 3)-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE PARTENARIAT VOTEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire en exercice, ou Madame l'Adjoint délégué, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du Ci-après dénommée « La Commune »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence représenté par Madame Catherine SILVESTRE, Vice Présidente en exercice

Et

L'association « Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence, gestionnaire du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant, dont le siège social est sis 32 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, n° SIRET 77567227216716, ci-après désignée « l'association » représentée par son président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration

PREAMBULE

La Commune d'Aix-en-Provence a, par délibération n° 2013.201 du 29 avril 2013, adopté une convention d'objectifs sur la base d'un montant de 118 000 € (cent dix huit mille euros) relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant géré par l'association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention complémentaire de 36 000 € (trente six mille euros) correspondant au maintien du poste de veilleur de nuit.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La subvention de fonctionnement d'un montant de 36 000 € (trente six mille euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le Conseil Municipal.

ARTICLE 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Commune
d'Aix-en-Provence
Le Maire ou
l'Adjoint Délégué

Pour le CCAS
La Vice Présidente

Pour l'association
Le Président